

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2013**

Délibération
n° 2013.10.143.B

**Fourniture, pose ou
remplacement de
lève-conteneurs :
appel d'offres ouvert**

LE TROIS OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 septembre 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.143.B**

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET
PATRIMOINE - MARCHÉS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**FOURNITURE, POSE OU REMPLACEMENT DE LEVE-CONTENEURS : APPEL D'OFFRES
OUVERT**

Depuis l'organisation de la collecte des déchets ménagers avec les conteneurs, les lève-conteneurs équipant les bennes à ordures ménagères sont très sollicités ; ils doivent être remplacés au moins une fois pendant la durée de vie de la benne à ordures ménagères. Il est aussi nécessaire d'en équiper les bennes nouvellement acquises.

La satisfaction de ce besoin nécessite la conclusion d'un marché à bons de commande pour la fourniture et la pose de lève-conteneurs neufs, destinés à équiper les bennes à ordures ménagères neuves et à remplacer ceux qui sont hors d'usage sur les bennes existantes.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics. Le marché sera alors à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics, sans montant minimum ni maximum, avec une estimation annuelle de 50 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 20 septembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une éventuelle résiliation.

DE PRECISER que :

- la durée du marché est fixée à 12 mois à compter de la date de notification,
- le marché est ensuite renouvelable annuellement par reconduction expresse trois fois.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe déchets ménagers – articles 2182 et 61551 – fonction 8121.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

07 octobre 2013

Affiché le :

07 octobre 2013